

## **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.17/23**

### **Rodéos motorisés et vrombissements la nuit en périphérie de Delémont**

M. Dominique Baettig, UDC

Quand bien même le sujet ne date pas d'hier, actuellement plus aucune ville, quelle que soit son envergure, n'est épargnée par la problématique du comportement « sportif » de certains automobilistes et du vacarme qu'il occasionne. Régulièrement, la presse se fait l'écho de doléances de la population et d'opérations policières menées en vue de juguler ce problème.

Le Conseil communal de Delémont, les polices delémontaine et cantonale connaissent ce phénomène. Il est toutefois difficile de définir son ampleur, ces agissements étant généralement très sporadiques, isolés et se déroulant sur un court laps de temps.

Tout constat de comportement routier illégal et/ou de modifications techniques non-homologuées fait l'objet d'un rapport de dénonciation circonstancié à l'attention des autorités pénales et administratives. Il revient à ces dernières de prononcer les peines requises (amendes) et les mesures qui peuvent en découler (retrait de permis). De même, il est de leur seule compétence de se prononcer quant à une possible saisie préventive, voire définitive, du véhicule impliqué au travers de l'infraction commise.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin